

Crise liée au scanning des marchandises au PAD

Douala, le 12 février 2026

Le **Groupement des Entreprises du Cameroun (GECAM)** a réuni, ce jeudi 12 février 2026, les représentants des principaux acteurs de la place portuaire de Douala, pour une concertation de haute importance consacrée à l'examen de la situation de coexistence de 2 opérateurs (SGS et Transatlantic D SA) de scanning des containers depuis le début de l'année 2026, ainsi qu'à la proposition de solutions immédiates à la crise au Port Autonome de Douala (PAD).

Ont effectivement pris part à cette concertation, les représentants du SCADTC, de l'UCAM, du GPAC, du CNCC, du SYNEFOR, du GIMC, de CROPLIFE et plusieurs importateurs.

Au terme des travaux, la Communauté des affaires :

(1) Dénonce avec la plus grande fermeté une situation inédite et totalement inacceptable, dont les incidences sont significatives sur les Entreprises et l'économie Camerounaise, en l'occurrence :

- Le rallongement des délais de passage portuaire ;
- L'augmentation des coûts de passage du fait de la double facturation systématique des prestations de scanning et des surcoûts logistiques y afférents (taxes d'encombrement, surestaries etc.) ;
- Les ralentissements de production subséquents et risques de rupture d'approvisionnement de certains produits sur les marchés, avec pour corollaire une incidence sur les prix aux consommateurs finaux et le développement de la contrebande ;
- La baisse de la compétitivité de la place portuaire de Douala, poumon essentiel de notre économie ;
- La paralysie totale des opérations de dédouanement et d'embarquement des marchandises au PAD ces derniers jours ;
- Et enfin la détérioration majeure de l'environnement des affaires.

(2) Exige des Autorités compétentes :

1. La normalisation immédiate de la situation en consacrant une seule opération de scanning et de paiement ;
2. La mise en place d'une Commission mixte (Administration-Secteur privé) chargée d'évaluer les surcoûts subis par les Entreprises et de procéder au remboursement intégral ;
3. Le gel des augmentations tarifaires décidées par le PAD, jusqu'à l'évaluation de l'impact sur les coûts de passage et leur incidence sur les Entreprises.

En l'absence d'une issue définitive à cette crise, les Entreprises n'auront d'autre alternative que de mettre en œuvre, à titre conservatoire, **dès le lundi 16 février 2026, une suspension temporaire des levées de Déclarations d'importation et d'exportation ainsi que des déclarations en douane.**



Célestin TAWAMBA
Président

Fait à Douala, le 12 février 2026